

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## PROJET DE REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES PROJET DE ZONAGE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

Par arrêté n° A2022-105, le président d'Orléans Métropole a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de révision du zonage d'assainissement des eaux usées et du projet de zonage de gestion des eaux pluviales urbaines d'Orléans Métropole.

L'enquête publique se déroulera, pour une durée de 46 jours :

**du lundi 12 décembre 2022 à 8h30**  
**au jeudi 26 janvier 2023 à 19h00**

M. Jean-Paul PUYFAUCHER, chargé de missions auprès du médiateur EDF en retraite, a été désigné en qualité de président de la commission d'enquête, MM. Jean-François ROLLAND, délégué régional d'Air France pour le secteur Proche-Orient en retraite, et Jean-Pierre GERARD, ancien directeur qualité clients, ont été désignés en qualité de membres titulaires de la commission d'enquête par la présidente déléguée du tribunal administratif d'Orléans.

Les pièces des dossiers, ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Président ou un membre de la commission d'enquête, seront mis à disposition, pendant toute la durée de l'enquête publique dans chaque lieu d'enquête, comme indiqué dans le tableau ci-après. Les horaires d'ouverture sont consultables sur les sites internet des communes et d'Orléans Métropole. Les horaires d'ouvertures sont susceptibles d'être modifiés durant les vacances scolaires du lundi 19 décembre au samedi 31 décembre 2022, notamment les 24 et 31 décembre 2022. Les lieux de consultation n'étant pas la mairie centrale pour les communes de Fleury-les-Aubrais, Ingré et Saint-Jean-de-la-Ruelle, les horaires d'ouverture de ces lieux sont mentionnés dans le tableau ci-dessous.

Tableau des lieux d'enquête :

Lieu	Adresse
ORLEANS METROPOLE (siège)	5 place du 6 juin 1944 - Orléans
BOIGNY SUR BIONNE (mairie)	3 rue de Verdun
BOU (mairie)	8 rue du Bourg
CHANTEAU (mairie)	1 route d'Orléans
LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN (mairie)	2 rue du Château
CHECY (mairie)	11 place du Cloître
COMBLEUX (mairie)	59 Rue du Cas Rouge
FLEURY-LES-AUBRAIS (pôle Urban)	64 C rue des Fossés Lundi/Mercredi/Jedi : de 8h45 à 12h30 et de 13h45 à 17h30 Mardi de 8h45 à 12h30 Vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h45 à 16h30.
INGRE (Annexe 3)	24 rue des Coûtes Lundi/Mardi/Mercredi/Jedi/Vendredi : 09h00 à 12h00 – 13h30 à 17h00
MARDIE (mairie)	105 rue Maurice Robillard
MARIGNY-LES-USAGES (mairie)	Place de l'Eglise
OLIVET (mairie)	283 rue du Général de Gaulle
ORLEANS (mairie Centrale)	1 Place de l'Etape
ORLEANS (mairie de proximité Nord)	11 rue Charles le Chauve
ORLEANS (mairie de proximité Est)	1 Place Mozart
ORLEANS (mairie de proximité Ouest)	99 faubourg Madeleine
ORLEANS (mairie de proximité Centre)	5 place de la République
ORLEANS (mairie de proximité Saint-Marceau)	57 avenue de la Mouillère
ORLEANS (mairie de proximité de La Source)	4 place Choiseul
ORMES (mairie)	147 rue Nationale
SAINT-CYR-EN-VAL (mairie)	140 rue du 11 novembre 1918
SAINT-DENIS-EN-VAL (mairie)	60 rue de Saint Denis
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN (mairie)	494 route d'Orléans
SAINT-JEAN-DE-BRAYE (mairie)	43 rue de la Mairie du lundi au vendredi 173 rue Jean Zay le samedi matin (bureau de l'état civil)
SAINT-JEAN-LE-BLANC (mairie)	Place de l'église
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE (direction de l'aménagement)	77 rue Croix Baudu Lundi/ Mercredi : 8h45 à 12h00 Mardi/ Jeudi : 8h45 à 12h00 - 13h45 à 17h30
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN (mairie)	215 route de Saint Mesmin
SARAN (mairie)	Place de la liberté
SEMOY (mairie)	20 Place François Mitterrand

La commission d'enquête représentée par un ou plusieurs de ses membres recevra le public lors des permanences suivantes, en mairies et dans les mairies annexes des 22 communes membres :

Lieux	Dates et horaires des permanences
Orléans Métropole	• Jeudi 26 janvier 2023 de 8H30 à 12h00
Mairie de Boigny-sur-Bionne	• Jeudi 26 janvier 2023 de 14h00 à 18h00
Mairie de Bou	• Mardi 10 janvier 2023 de 14h30 à 17h30
Mairie de Chanteau	• Lundi 16 janvier 2023 de 14h00 à 17H30
Mairie de La Chapelle-Saint-Mesmin	• Jeudi 26 janvier 2023 de 8h30 à 12h30
Mairie de Chécy	• Lundi 12 décembre 2022 de 13h30 à 17h00 • Samedi 14 janvier 2023 de 9h00 à 12h00
Mairie de Combleux	• Jeudi 19 janvier 2023 de 14h00 à 17h00
Mairie de Fleury-les-Aubrais, Pôle Urban	• Mardi 10 janvier 2023 de 8h45 à 12h30
Mairie d'Ingré, Annexe 3	• Mardi 10 janvier 2023 de 9h00 à 12h00
Mairie de Mardié	• Mardi 10 janvier 2023 de 14h00 à 18h00
Mairie de Marigny-les-Usages	• Jeudi 19 janvier 2023 de 15h00 à 18H30
Mairie d'Olivet	• Lundi 12 décembre 2022 de 13h30 à 17h30 • Samedi 21 janvier 2023 de 9h00 à 13h00
Mairie centrale d'Orléans	• Samedi 21 janvier 2023 de 9h00 à 12h00
Orléans Mairie de proximité Saint Marceau	• Jeudi 12 janvier 2023 de 13h30 à 17h00
Orléans Mairie de proximité de la Source	• Jeudi 26 Janvier 2023 de 13h30 à 17h00
Mairie d'Ormes	• Lundi 12 décembre 2022 de 8h30 à 12h00
Mairie de Saint-Cyr-en-Val	• Lundi 12 décembre 2022 de 9h00 à 12h00
Mairie de Saint-Denis-en-Val	• Samedi 14 janvier 2023 de 9h00 à 12h00
Mairie de Saint-Hilaire- Saint-Mesmin	• Jeudi 26 janvier 2023 de 13h30 à 17h30
Mairie de Saint-Jean-de-Braye	• Samedi 21 janvier 2023 de 9h00 à 12h00
Mairie de Saint-Jean-de-la-Ruelle, Direction de l'Aménagement	• Lundi 16 janvier 2023 de 8h45 à 12h00
Mairie de Saint-Jean-le-Blanc	• Jeudi 26 janvier 2023 de 8h30 à 12h15
Mairie de Saint-Pryvé- Saint-Mesmin	• Jeudi 19 janvier 2023 de 8h30 à 12h00
Mairie de Saran	• Jeudi 19 janvier 2023 de 8h30 à 12h00
Mairie de Semoy	• Samedi 14 janvier 2023 de 9h00 à 12h00

Le public pourra également consulter les pièces des dossiers relatifs à l'enquête publique sur le site internet d'Orléans Métropole : <https://www.orleans-metropole.fr/enquete-publique-zonages-eu-ep>

Chacun pourra consigner ses observations :

- Sur les registres papier mis disposition dans chaque lieu d'enquête
- Par écrit en précisant « A l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête, Zonage d'assainissement des eaux usées/ zonage de gestion des eaux pluviales urbaines » :
  - Par courrier : Orléans Métropole–Espace Saint Marc– 5 place du 6 juin 1944- CS 95801 - 45058 Orléans Cedex 1
  - Par lettres : déposées sur les lieux d'enquête lors des permanences des commissaires enquêteurs et tout au long de l'enquête
- Par courriel : [enquete-publique-zonages-eu-ep@orleans-metropole.fr](mailto:enquete-publique-zonages-eu-ep@orleans-metropole.fr)
- Sur le registre dématérialisé d'enquête : <https://www.orleans-metropole.fr/enquete-publique-zonages-eu-ep>

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions de la commission d'enquête au siège d'Orléans Métropole, ainsi que dans chacune des mairies des communes membres de la métropole aux jours et heures habituels d'ouverture au public, dès réception de celui-ci par les services, et pendant un an après la date de clôture de l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête publique, le zonage d'assainissement des eaux usées et le zonage de gestion des eaux pluviales urbaines d'Orléans Métropole éventuellement modifiés pour tenir compte des résultats de l'enquête publique, seront proposés à l'approbation d'Orléans Métropole. Cette décision prendra la forme d'une délibération du conseil métropolitain qui sera rendue exécutoire selon les modalités de droit commun.

Le public peut demander toute information auprès de la Direction du Cycle de l'Eau et des Réseaux d'Energie d'Orléans Métropole (Tél : 02 38 78 49 49).